BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE
SEPTIEME LEGISLATURE

LOI N°011-2019/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2018-005/PRES DU 16 JUILLET 2018 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET CONCLU LE 20 JANVIER 2018 A KOUDOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN AFRIQUE (BADEA) POUR LE FINANCEMENT PARTIEL DU PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT D'UNE UNITE DE FORMATION ET DE RECHERCHE EN SCIENCES ET TECHNIQUES ET D'UNE CITE UNIVERSITAIRE A L'UNIVERSITE NORBERT ZONGO DE KOUDOUGOU

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n° 001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 29 avril 2019

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2018-005/PRES du 16 juillet 2018 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt conclu le 20 janvier 2018 à Koudougou entre le Burkina Faso et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) pour le financement partiel du projet de construction et d'équipement d'une unité de formation et de recherche en sciences et techniques et d'une cité universitaire à l'université Norbert ZONGO de Koudougou.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 29 avril 2019

Le Président

Alassane Bala SAKANDE

Le Secrétaire de séance

Henriette ZOUMBARE/ZONGO